

Normes vestimentaires et répression sociale en République islamique d'Iran

Ali Jafari

DANS **OUTRE-TERRE** 2011/2 n° 28 , PAGES 277 À 289

ÉDITIONS **OUTRE-TERRE**

ISSN 1636-3671

ISBN 9782918587064

DOI 10.3917/oute.028.0277

Date de mise en ligne : 08/08/2011

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-oultre-terre1-2011-2-page-277?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Outre-terre.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Normes vestimentaires et répression sociale en République islamique d'Iran

Ali Jafari¹

LES FONDEMENTS HISTORIQUES DU DÉBAT SUR LE HIJAB²

AVANT LA RÉVOLUTION

C'est à l'époque de Rezâ Shâh que le hijab a été politisé pour la première fois. Rezâ Shâh, dans sa poursuite du modernisme, avait interdit le hijab (tchador), considéré comme un symbole de l'antimodernisme. Dès 1936, les femmes des villes n'avaient plus le droit de le porter dans les lieux publics. En 1941, avec l'arrivée au pouvoir de son fils, Mohammad-Rezâ Shâh, la politique de modernisme fut poursuivie. Mais l'interdiction du hijab fut levée et la plupart des femmes citadines des milieux traditionnels remirent le voile (tchador). Au contraire, la plupart des femmes des milieux modernes, notamment au sein des couches moyennes et supérieures adoptèrent la tenue occidentale. Cet état de fait persista jusque dans les années 1960-1970 (les deux dernières décennies de la dynastie des Pahlavi).

À cette époque émergeaient des mouvements anti-occidentaux et anti-Pahlavi de gauche, mais qui pouvaient également s'appuyer sur certaines dimensions de la pensée chiite. Les idées de Shari'ati et de Morteza Motahhari jouant ici un rôle très important. Globalement, le discours de ces derniers désignait la mauvaise tenue comme l'un des principaux facteurs de la dépravation de l'époque et comme relevant d'un complot de l'impérialisme et de l'Occident afin d'exploiter le reste du monde. Imposer le voile aux femmes était considéré comme la meilleure façon de lutter tant contre ces exploiters que contre le dérèglement et l'altération de la société elle-même.

APRÈS LA RÉVOLUTION

Puisque la révolution islamique, en un premier temps, avait pour objectif le remplacement des valeurs héritées du régime précédent et de l'Occident, le régime

1. Doctorant à l'Université de Paris-Sorbonne, Paris IV.

2. Cf. Ali Jafari, *Canon vestimentaire féminin et pratiques policières en Iran*, Réseau RT3, colloque « Normes, déviances et réactions sociales », 26-27 octobre 2010, Rouen.

révolutionnaire s'attaqua à tout ce qui avait les apparences du régime renversé. Différents groupes allaient faire front commun et témoigner d'un grand sens de l'unité. Le voile (tchador) était en somme considéré comme un symbole de la lutte contre les valeurs du passé ³. Et nombre de femmes de diverses couches sociales l'acceptèrent en tant que symbole révolutionnaire d'unité.



MANIFESTATION CONTRE LE HIJAB OBLIGATOIRE EN 1979

En mars 1979, l'ayatollah Khomeyni annonça l'obligation du hijab dans les lieux publics et il conditionna l'engagement des femmes dans les activités sociales au port de la tenue islamique. Le charisme de Khomeyni et la diffusion des thèses de Shari'ati sur l'impérialisme, en particulier durant la période révolutionnaire, ont amené une grande partie des intellectuels, des gens cultivés et de personnes issues de différentes couches sociales à soutenir la politique du hijab. Même si la rhétorique et les prises de position de Khomeyni à propos du hijab devaient provoquer des résistances et des protestations d'une partie considérable des femmes de certains quartiers de Téhéran avec des manifestations de rues et des contre-manifestations violentes des partisans de l'ordre et des forces révolutionnaires radicales sur ordre de Khomeyni. Un slogan comme « foulard ou harcèlement », utilisé parmi des partisans du hijab et repris dans les quotidiens de l'époque, marginalisait quantitativement et intellectuellement les femmes non voilées *bâ hijab* (bonne tenue) en minorité quantitative et intellectuelle.

Dans cette période, le fait de ne pas porter le voile était un signe d'obéissance au système impérial et d'opposition à la révolution, ce qui dévalorisait les femmes, leur attirait des réactions et des regards réprobateurs de la foule, voire des menaces de violence de la part de groupes autonomes. Sans compter la propagande martelée à longueur de temps sur l'intérêt du hijab et la nécessité de le porter.

Avec la révolution culturelle, les filles, déjà séparées des garçons à l'école, furent contraintes de respecter la tenue islamique à l'école. On revisita en outre les manuels scolaires afin d'en modifier le contenu à cet égard. Toutes les images incompatibles avec le modèle de la femme musulmane (en tenue totalement conforme) furent censurées et remplacées, même en ce qui concernait l'espace privé ⁴.

La censure allait sévir dans tous les secteurs de la production culturelle. Par exemple quant aux représentations de femmes à demi nues au cinéma et à la télévision. La femme ne pouvait apparaître sans hijab qu'en présence des hommes de la

3. Cf. Farhad Khosrokhavar, *L'Utopie sacrifiée, sociologie de la révolution iranienne*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1993.

4. Cf. Golnar Mehran, *Gender and Education in Iran*, Education for All Global Monitoring, Unesco, Report 2003/4 ; Saeed Paivandi, « L'islamisation du système éducatif iranien », *Iran Nameh*, 24^e année, n° 2-3, 2008.

famille proche (*mahram*) ; des actrices jouant avec des acteurs masculins devaient porter la tenue islamique même dans l'espace privé, y compris pendant le sommeil⁵.

Les institutions sociales relayaient le discours dominant. Si les opposants ou considérés comme tels au régime étaient révoqués, on commença à marginaliser les femmes ne portant pas la tenue islamique. Centres commerciaux et magasins étaient invités à ne pas accueillir les femmes qui en étaient dépourvues. Autant de démarches qui furent acceptées par la plupart des gens, une grande majorité des gens bien ou passablement éduqués restant sans réaction, alors que la protestation se limitait à une mince couche d'intellectuelles.

Pendant la guerre Iran-Irak (1980-1988), le problème de la tenue vestimentaire s'aggrava encore dans la mesure où les familles et les proches des martyrs ou même des combattants considéraient le manquement au hijab comme un geste de mépris et de moquerie vis-à-vis de leurs valeurs. Pour l'opinion publique, le non-respect du hijab équivalait à de l'ingratitude, voire à une trahison, et entraînait des réactions très dures. Jusqu'en 1983, bien que l'on fût en guerre, il n'y avait pas de loi sur le délit de hijab incorrect. À partir de 1983, le port de *bad hijab* (mauvais hijab)⁶ put jouer dans les espaces publics tels que la rue, l'école, l'université et les organisations publiques ; c'était là évidemment un excellent prétexte politique dont user et abuser à volonté pour contrôler la sphère publique et exclure les déviantes. D'où l'émergence logique à côté des slogans purement politiques comme « À mort l'Amérique ! », « À mort Israël ! », « À mort les opposants au Guide suprême » du slogan « À mort le mauvais hijab » sur les murs des cités. On se mit, comme en attestent certains documents, à parler outre les aspects politiques et sécuritaires de déviance, d'immoralité et de manque de respect des personnes, au point qu'il était très courant dans les rues d'associer le mauvais hijab à la prostitution⁷. En 1983, le Code pénal stipula que les femmes qui s'affichaient dans les lieux publics sans tenue islamique seraient passibles d'une peine allant jusqu'à 74 coups de fouet⁸.

C'est à partir de là que fut instituée une police particulière contre le délit de mauvais hijab. Cette période étant marquée par une recrudescence de prises de position des dirigeants de tous niveaux et du clergé. Les réactions débouchaient occasionnellement sur des violences contre les femmes ne respectant pas le hijab et des attaques contre des boutiques de vêtements. Ces critiques ont continué pendant les années suivantes. Et si des projets étaient soumis, les dirigeants proféraient en parallèle des menaces sur le délit de mauvais hijab.

L'arrivée au pouvoir du réformateur Mohammad Khâtimi en 1997 s'accompagna de certains changements puisque s'initiait un débat sur le caractère privé du

5. Cf. Jamsheed Akrami, « Ciseaux aveugles, la censure au cinéma en Iran des origines à nos jours (persan), *Iran Nameh*, 4^e année, n° 3, 1986.

6. Cf. Nima Namdari, *L'histoire de l'obligation du hijab en Iran* (persan), Meydaan-e-Zanan, n° 26, 2008, <www.meydaan.org/showarticle.aspx?arid=519>.

7. Cf. Mehranguiz Kar (Shouresh), *Une narration féminine de la révolution islamique d'Iran* (persan), Baran, Sued, 2006, p. 158.

8. Article 638 du Code pénal.

hijab. Des articles et conférences remirent en cause l'intervention de l'État à cet égard. De sorte que jusqu'en 2004 la lutte contre les délits de tenue ne fut plus aussi patente.



« LES FEMMES PORTANT LE MAUVAIS HIJAB SONT DES ÂNES BÂTÉS ».

Pendant les derniers mois du mandat présidentiel de Khâtamî, en 2005, le Conseil supérieur de la révolution islamique adopta cependant un projet de loi sur le « développement d'une culture de la chasteté et de la tenue islamique (hijab) » ; le texte insistait sur les dimensions culturelles et sociales majeures de la tradition irano-islamique et il demandait un effort particulier, continu et persévérant de toutes les institutions : mais il ne fut pas mis en œuvre.

Mahmoud Ahmadinejad arriva au pouvoir en 2005 avec des slogans révolutionnaires et extrémistes. Bien qu'il eût affirmé que le hijab n'était pas son affaire, l'importance de la tenue islamique apparut à l'occasion d'un débat sur le délit de mauvais hijab. Dans le prolongement du projet de loi précédent, un texte sur l'instauration des modes et des normes vestimentaires fut adopté au mois de janvier 2006 par le Conseil suprême de la révolution islamique : étaient envisagées 312 missions pour 25 institutions et ministères afin de développer la culture du hijab⁹. À partir de 2007, la police iranienne s'est attelée à ce travail de « promotion de la sécurité publique ». L'objectif déclaré était d'augmenter la sécurité des citoyens. Le nouveau corps des « surveillants de l'orientation » fut chargé de la tenue dans l'espace public. La police s'en prenait sérieusement aux femmes en tenue incorrecte, qualifiées de « mannequins mobiles » par le chef des forces de sécurité. Même si jusque-là on avait déclaré sans en tirer les conséquences le fait que le mauvais hijab perturbait l'ordre social, le caractère anti-sécuritaire du délit de mauvais hijab faisait désormais partie du discours dominant. Or, faire du délit contre le hijab une atteinte à la sécurité en aggravait le caractère.

9. Les ministères et institutions chargés du développement de la culture du hijab sont: le ministère de la Culture et Orientation islamique, le ministère du Commerce, la Télévision et la Radio, la Force de sécurité (police), l'Organisation nationale de la jeunesse, l'Organisation de propagande islamique, le ministère de l'Éducation, la ministère des Affaires économiques, le ministère des Sciences, de la Recherche et de la Technologie, les universités et les centres d'enseignement supérieur, le Centre des affaires féminines et familiales, le ministère de la Communication, l'Organisation de sport, les mairies, le ministère de la Santé, l'Institution de conseil pour le Bien et de lutte contre le Mal, le ministère des Affaires étrangères, le ministère du Travail et des Affaires sociales, l'Assemblée consultative, le ministère de l'Intérieur, l'Organisation de gestion et de planning, l'appareil judiciaire, le ministère de Logement et de l'Urbanisme, l'Organisation du patrimoine culturel et du tourisme, les *basiji* (volontaire) et le ministère des Transports.

En 2008, le Conseil de la culture publique proclama le 12 juillet « jour du hijab et de la chasteté »¹⁰.



MANIFESTATION CONTRE LE MAUVAIS HIJAB : « FEMME, FATIMA T'ADRESSE ; L'ORNEMENT LE PLUS VALEUR DE EST MAINTENIR LE HIJAB »



PANNEAU INVITANT À UNE MANIFESTATION CONTRE LE MAUVAIS HIJAB LE 10 MARS 2010

Lors des événements consécutifs à l'élection présidentielle de 2009 apparut une nouvelle thématique, celle de la guerre flexible, l'ennemi tentant d'affaiblir la révolution islamique en propageant le délit de mauvais hijab. Du coup, le mauvais hijab étiquetait quiconque le portait en tant qu'agent de l'ennemi et collaborateur des calomnieurs¹¹ et des émeutiers¹². D'ailleurs, lors de l'événement organisé par les défenseurs du *statu quo* contre la propagation du mauvais hijab, les manifestants scandaient des slogans comme « Mort aux Anglais ! », « Mort aux émeutiers ! », « Mort au mauvais hijab ! », « Non à la dépravation et à l'impudeur ! », « Mannequin impudent, tu nous fais honte ! » et « Diffamateur en mauvais hijab, tu es l'agent des exploités »¹³. Selon le sous-secrétaire aux Affaires sociales du ministère de l'Intérieur, on a consacré en 2010 presque 6 millions d'euros à la propagande – télévision et radio – en faveur du bon hijab. Quelque 14 millions d'euros ont été dépensés par les mairies à la propagande pour la culture du hijab et de la chasteté¹⁴ ; la tendance de la génération actuelle au mauvais hijab était due à la négligence des responsables précédents ; on devait faire adhérer les nouvelles générations aux vraies valeurs¹⁵ ; on a créé dans toutes les préfectures et gouvernorats un bureau à la propagation de la culture du hijab et de la chasteté et il existe 27 programmes nationaux pour défendre cet objectif¹⁶.

10. Commémoration de l'attaque des forces du régime de Rezā Shāh contre les femmes de la mosquée de Goharshad (Mashhad) insurgées contre le dévoilement en 1935.

11. Les signataires de documents d'opposition à la révolution islamique et à la république islamique.

12. Les signataires de protestations contre les résultats communiqués des élections présidentielle d'Iran en 2009.

13. <www.pooldaily.com/Pages/News-4880.html>.

14. <www.asriran.com/fa/news/131232>.

15. <www.asriran.com/fa/news/131232>.

16. <www.asriran.com/fa/news/131232>.

LA POLICE CONFRONTÉE AU DÉLIT DE MAUVAIS HIJAB

Les observations de faits et les entretiens avec des femmes arrêtées par la police montrent que pendant les années qui précèdent la police s'est opposée avec une particulière dureté et inflexibilité au délit de mauvais hijab. Du point de vue de la police, la définition officielle du hijab implique que la femme doit voiler tout son corps sauf le visage et les mains jusqu'aux poignets. En outre, la femme ne doit pas mettre en évidence ses formes et sa beauté. Mieux : du moment où l'appareil idéologique actuel ne laisse pas de place à des interprétations relatives ou multiples, il exige des sujets que ceux-ci s'identifient totalement à lui ¹⁷. En fait, sortir de ce cadre, ce serait aller vers l'invention, donc manifester éventuellement une résistance ou des déviations par rapport à l'ordre imposé par l'autorité. Bien que les critères du délit de mauvais hijab restent assez flous, les procès-verbaux révèlent quand même certains interdits fondamentaux :

- pantalon court ;
- nu-pied, sans chaussettes ;
- manteau court (au-dessus du genou), avec fente, à manches courtes ou relevées, avec col ouvert et moulant ;
- tenue moulante ;
- fine écharpe au lieu du foulard ou de la cagoule ;
- maquillage du visage et des mains.

Sans que ces critères soient toujours seuls à prévaloir.



FLAGRANT DÉLIT DE BAD HIJAB

En cas de délit de mauvais hijab, la police peut adopter trois attitudes : la remise sur le droit chemin pour des femmes délibérément tenues pour ignorantes, qui ne savent pas et se conformeront au conseil prodigué ; l'encadrement correspondant à des femmes que l'on soumet à la discipline au commissariat central où elle doivent signer un engagement à respecter le hijab ; la judiciarisation pour des femmes à qui, en plus du mauvais hijab, on reproche d'autres déviances et qui seront déférées aux autorités ¹⁸.

La police se montre très présente, des policières étant placées sur les lieux et aux carrefours où il y a beaucoup de circulation. Dans certains endroits, il y a une voiture et un minibus de police avec un effectif de 3 ou 4 policiers et de 2 ou 3 policières. Ils

17. Cf. Sara Mills, *Discours*, Routledge, 1997. p.86

18. BBC, le commencement de lutte contre le fait due mauvais hijab en Iran [persan], 21 avril 2007, <www.bbc.co.uk/persian/iran/story/2007/04/070421_la-ka-hejab.shtml>.



UNE ÉQUIPE DE POLICIERS

contrôlent la tenue des passants, interpellent et interrogent celles qui portent une tenue incorrecte. Lorsque sont réunies un certain nombre de contrevenantes au hijab, on les embarque dans le minibus et elles sont expédiées au commissariat central ; là elles seront interrogées par des policiers et autre agents. Le plus souvent, on les photographie dans leur tenue du moment (mauvais hijab) et on monte un dossier individuel. Dans un certain nombre de cas, on prodigue des conseils. Ensuite, la police demande aux familles d'apporter une tenue convenable. La confrontation avec les familles s'apparentant à un affrontement. Les femmes prennent l'engagement de ne plus apparaître en tenue incorrecte et on les remet pour finir aux familles.

La description du comportement réel et quotidien de la police constitue la plus claire illustration des méthodes utilisées.

Selon les déclarations officielles des responsables de la police dans les médias, le comportement de police vis-à-vis des contrevenantes au hijab serait empreint de respect. Mais dans la pratique, la police se conduit très différemment. Toutes les enquêtées décrivent le comportement de la police tout au long du processus comme très méprisant, insultant et violent. Selon nos observations, au cours de la procédure la police ne respecte la dignité des personnes que dans très peu de cas.

Selon l'expérience des femmes, on peut distinguer huit catégories de violences et attitudes méprisantes :

- la violence physique (coups sur la poitrine, bousclement, tiraillement) ;
- la violence verbale (injures, insultes, paroles blessantes adressées à de soi-disant prostituées, collaboratrices de l'Occident et objets de honte pour la société ¹⁹) ;
- la violence psychologique (toutes les manifestations de mépris dans le ton de la voix, la manière de regarder la personne ou de s'adresser à elle, de la faire attendre, de la laisser dans le flou quant à la situation et au motif de l'arrestation) ;
- la violence sur les biens (confiscation, racket, extorsion d'articles de valeur ou même de pots-de-vin) ;
- la violence verbale directe ou indirecte (en leur présence ou leur absence) à l'égard des familles ;
- la violence symbolique de l'atteinte à l'honneur et à la dignité en présence de la famille ;
- la menace de violences sexuelles et physiques ;
- la menace d'exclusion du lieu de travail ou d'études.

19. Cf. Faegheh Shirazi, *The Veil Unveiled : The Hijab in Modern Culture*, University Press of Florida, 2001, p. 94.



AU POSTE

Les médias et institutions gouvernementaux consacrent beaucoup d'émissions et de documentaires au délit de mauvais hijab : est mise en valeur la conduite polie, rationnelle et respectueuse du droit vis-à-vis des coupables.

Dès lors que la police exige de la contrevenante qu'elle signe un engagement par lequel elle reconnaît toutes les fautes à elle imputées, cette dernière souscrit au demeurant au discours dominant.

Les femmes resteront longtemps traumatisées. La police a cherché à briser leur personnalité. Elle travaille plus généralement à les marginaliser, les assimilant aux groupes marginaux selon les règles de la culture en vigueur.

LA LUTTE CONTRE LE DÉLIT DE MAUVAIS HIJAB AU SEIN DES INSTITUTIONS SOCIALES



BAD HIJAB ?

En république islamique, les modèles à suivre sont le plus souvent le prophète, sa famille, les douze imams, les guides suprêmes et les partisans du système. S'agissant du hijab, il s'agit en particulier de Fâteme (Fatima), la fille du prophète, et de Zaynab, la sœur de l'imam Husayn.

Tout d'abord, ce qui est commun aux institutions publiques, c'est qu'elles ont établi un « clientélisme » de la propagation de la tenue conforme et de la culture de la chasteté, d'une part, et qu'elles imposent de l'autre aux employeurs le discours dominant. Les employées qui respectent le code vestimentaire profitent de certains avantages ; dans le cas contraire, elles sont marginalisées, ce qui peut leur coûter très cher, jusqu'au licenciement. Les femmes, en tant qu'usagers, ne sont admises dans les services publics que si elles sont bien voilées.

Le ministère de la Culture et Orientation islamique censure les ouvrages contenant des images ou des éléments interprétés comme allant à l'encontre du hijab et de la chasteté islamique. Une censure importante s'exerce toujours sur les films, livres, magazines et pièces de théâtre. Le développement de la culture du hijab est promu par l'accélération des autorisations de publication et l'attribution des aides financières. Les œuvres contrevenant à cette culture ne sont pas produites.

Seuls sont présentés des personnages « positifs » et conformes au système. À la télévision, les actrices, tout comme les présentatrices et animatrices sont contraintes

de se conformer aux règlements ayant trait au hijab. Dans les reportages et les films un lien direct est établi entre tenue non-conforme et déviances, crimes et échec social : fugue, mauvaises fréquentation, divorce.

Ce qui vaut également pour le cyberspace. De nombreux sites et blogs traitent du hijab et argumentent en faveur du respect du code vestimentaire.

FLORILÈGE



N' OUBLIE PAS LE PARAPLUIE DU HIJAB DANS CETTE AVERSE DE REGARDS EFFRAYANTS.

Slogans que l'on retrouve partout en République islamique, en particulier sur les banderoles, les murs et dans les petites annonces affichées à l'intérieur des services publics :

- si l'absence du hijab est le signe de la civilisation, les animaux sont plus civilisés que les hommes ;
- quand la femme ne porte pas le hijab, c'est que son père et son mari ne sont pas assez jaloux (*bigheyrati*) ;
- la femme sans hijab a besoin du regard des hommes ;
- le hijab protège, il n'enferme pas ;
- la femme en hijab, c'est la perle dans l'huître ;
- ma sœur, le noir de ton hijab est plus dur pour l'ennemi que le rouge de mon sang (de martyr) ;
- l'océan des hommes inconstants est illimité.

SUPÉRIORITÉ DU HIJAB SUR LES AUTRES TENUES



HIJAB = CE QU'IL Y A DE SUPÉRIEUR, DE MEILLEUR, DE PLUS ESTIMABLE



LA FEMME SANS HIJAB, C'EST UNE CHAISE AVEC TROIS PIEDS

VIVE LE MARTYRE ET LES MARTYRS !



CHASTETÉ ET RESPECT, LE HIJAB DES FEMMES ET DES FILLES DES MARTYRS DE KERBALA ; ZAYNAB EST UN EXEMPLE DE DIGNITÉ DES FEMMES DE KERBALA



HALTE AU BAD HIJAB ! RESPECTEZ LE SANG DES MARTYRS !



PORTE FIEREMENT LE JOLI VÊTEMENT, N'ÂIE PAS HONTE, NE SOIS PAS TRISTE. LE TCHADOR EST UNE VALEUR



MA SŒUR, LA LUMIÈRE DE DIEU BRILLE DANS L'OBSCURITÉ DE TON TCHADOR.

LA FEMME PEUT COMBATTRE ELLE AUSSI MAIS EN HIJAB ET SANS MAQUILLAGE



L'ORÉAL, AVEC LES REVENUS DU COSMÉTIQUE, SOUTIEN LE RÉGIME D'ISRAËL ET TUE DES INNOCENTS



LE HIJAB EST UN COMBAT. LE HIJAB ET LE DRAPEAU DU COMBAT CONTRE L'OFFENSIVE CULTURELLE

LE MARI DE LA FEMME SANS HIJAB MANQUE DU ZÈLE RELIGIEUX QUI LUI PERMETTRAIT DE LA PROTÉGER D'ELLE-MÊME



QUEL EST LE RAPPORT ENTRE L'ABSENCE DE HIJAB ET L'ABSENCE DE JALOUSIE (BIGHEyrATI) CHEZ LES HOMMES ?



LA MAMAN, SON FILS ET SA FILLE, ENORMIS À LA MAISON, ET BIEN VOILÉE, PERSAN, 3^e ANNÉE D'ÉCOLE PRIMAIRE, P. 114



MA FILLE, JE TE PARLE. ÉCOUTE-MOI, JE TE PARLE. À MES YEUX, LA VIE EST COMME UN JARDIN ET TOI, AVEC TA TAILLE DE LYS, TU ES DANS CE JARDIN UN RAMEAU PLEIN DE FLEURS. JE VOIS UNE BRASSÉE DE FLEURS DANS TON CORPS...

L'apprentissage du code vestimentaire doit s'initier le plus tôt possible. Dans le cadre d'une mission assignée aux écoles maternelles par le Conseil suprême de la révolution islamique l'accent est mis sur la connaissance de la culture du hijab dès l'enfance.

À l'école, on place la réussite des filles et des garçons sous le signe du hijab. Dans le primaire des filles est organisée chaque année une « fête du devoir » pour les 9 ans²⁰. Beaucoup de parents participant à cette fête qui est comme un rite de passage par lequel les filles font leur entrée dans le monde des adultes et doivent désormais obéissance à ses règlements et à ses normes. Pendant la fête, elles portent le tchador et commencent à se soumettre au pouvoir. En participant à la fête, les parents témoignent de leur accord avec l'emprise du pouvoir sur l'enfant.



LA MAMAN PRÉPARE LE TCHADOR DE PRIÈRE POUR SA FILLE DE 7 ANS, PERSAN, 1^{re} ANNÉE D'ÉCOLE PRIMAIRE, p. 82



FÊTE DU DEVOIR RELIGIEUX DANS UNE ÉCOLE PRIMAIRE



LA FAMILLE FÊTE LE NOUVEL AN, PERSAN, 1^{re} ANNÉE D'ÉCOLE PRIMAIRE, p. 29



PARTICIPATION DES ÉLÈVES À LA MANIFESTATION CONTRE LE BAD HIJAB ET POUR LA CHASTÉTÉ À TÉHÉRAN

20. Selon la jurisprudence musulmane, la fille doit suivre les pratiques religieuses à partir de 9 ans.



INTERDIT AUX FEMMES MAL VOILÉES ET AUX CHIENS



L'ENTRÉE DE NOS SŒURS MAL VOILÉES AU PARC DES OISEAUX EST ABSOLUMENT INTERDITE



DANS CETTE CLINIQUE, NOUS ACCUEILLONS NOS SŒURS EN TCHADOR

tout va dans le sens d'un décalage entre les comportements de la nouvelle génération et ce que le pouvoir en attend.

Dans les sanctuaires ou sur les sites religieux on n'accepte jamais les femmes sans tchador. Là les femmes doivent également enlever tout maquillage. Se présenter vêtue autrement y serait interprété comme une insulte et un manque de respect vis-à-vis du sacré. Cela exposerait la contrevenante à des réactions négatives chez les autres pèlerins. Sur la porte d'entrée des magasins, supermarchés, restaurants, cafés, parcs, cinémas, il y a un panneau sur lequel est écrit en caractères très visibles : « Nous sommes désolés de ne pas accueillir les femmes en hijab non conforme ».

RÉSISTANCE AUX RÈGLEMENTS ET AU CODE VESTIMENTAIRE

Il semble que la résistance au code vestimentaire, en Iran, ait augmenté. La situation actuelle démontre un échec. Le système perd du terrain. En effet, l'autorité n'effectue plus les contrôles qu'à certaines périodes et dans certains endroits. Mieux : une grande partie de la population féminine passe par exemple du tchador au manteau enveloppant. En somme, l'omniprésence du pouvoir s'est lézardée ; dans la vie quotidienne, les gens contournent le code et adoptent d'autres pratiques. Pire : maquillage, vêtements, relation entre filles et garçons,

L'observation de la situation en Iran nous amène à conclure que le système, en matière d'institutionnalisation du code vestimentaire, n'a pas atteint ses objectifs.